

**COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE LE
RECTORAT ET LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS
SYNDICALES du jeudi 11 juin 2020**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Présents pour le Rectorat : Secrétaire Général (SG), DRH, SG adjoint

Présents pour les organisations syndicales (+ la secrétaire du CHSCTA) : AD-CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, SAIPER, SGEN-CFDT, SNPTES, SPELC, SUD, UNSA

Le SG introduit la séance en évoquant les fuites concernant le mouvement du 1^{er} degré. L'application «Business Object» est utilisée par l'administration, IEN compris, pour accéder aux données de traitement du mouvement, ceci inclut les données des demandeurs et les affectations provisoires générées automatiquement.

Dans un échange de fichiers via cette application, des maladresses ont probablement été commises.

Le rectorat reconnaît que la fuite vient du rectorat (ndlr : les organisations syndicales n'ont plus accès à ces éléments depuis la réforme du dialogue social).

Il indique avoir pris une série de mesures :

- une information aux personnels concernés va être diffusée rappelant le caractère provisoire des éléments figurant dans les documents en question
- une alerte a été transmise à la CNIL puisque cette fuite pose un problème juridique, RGPD oblige
- l'application sera modifiée pour éviter de nouveaux incidents.

Suite à une demande syndicale que des sanctions soient prises contre l'auteur du problème, le SG rappelle que renseignements pris, il est plus probable que ce soit une maladresse qu'une intention de nuire. Les applications utilisées sont nouvelles et très différentes de celles utilisées auparavant. Ce sont les problèmes qui sont plutôt recherchés pour éviter que les problèmes perdurent.

La FSU souhaite qu'effectivement, un personnel ne soit pas sanctionné si il s'agit d'une erreur.

Quoi qu'il en soit, les résultats définitifs du mouvement du 1^{er} degré devraient être transmis en début de semaine prochaine.

Les échanges se poursuivent à partir des questions et remarques des OS. Ce compte-rendu précise les réponses obtenues.

- Situation sanitaire

Les conditions sanitaires sont critiques dans de nombreuses écoles, et tout particulièrement, de Saint-André : manque de savon, gel hydro-alcoolique, marquage au sol,.... Le SNUIPP-FSU a alerté l'administration et le CHS-CT. Le SG informe qu'il a eu des échanges sur ce sujet avec la mairie.

La FSU souhaite une clarification sur le partage des responsabilités en matière de mise à disposition de savon et gel, le flou demeure en effet surtout dans le 1^{er} degré. Il s'agit d'une responsabilité «conjointe» selon les propres termes du SG mais cela ne règle rien de le dire.

Quelles sont les suites données aux signalement sur les situations sanitaires qui arrivent sur l'adresse mail dédiée : le DRH indique que tous les signalements sont traités systématiquement et qu'il n'y a pas de problèmes qui n'ait pas pu être réglé.

- Organisation pédagogique

- Sur le nombre d'élèves accueillis dans les établissements et la demande de communication des chiffres réels, le SG renvoie aux conférences de presse du Recteur. (NDLR : le Ministère

a commandé des enquêtes quotidiennes sur les chiffres d'élèves et des enseignants accueillis ou en distanciel)

- Le cumul présentiel/distanciel épuise les enseignants ; il y a des abus de la part de certaines hiérarchies notamment à l'égard d'enseignants qui sont déjà à 100 % de présentiel et à qui il est demandé d'assurer aussi leur service à distance. Ceci contrevient aux termes du BO du 3 juin. Le SG en convient mais répète que ses demandes aux hiérarchies sont constantes en terme de respect des Obligations Réglementaires de Service, et surtout, de la nécessité de concertations des équipes pour que chacun puisse s'y retrouver.

- Droits des personnels

Interpellé sur la situation des personnels vulnérables qui ont présenté un certificat médical et ne doivent pas se rendre sur leur lieu de travail, le SG réaffirme que la règle n'a pas changé et que ces personnels ne doivent pas se rendre dans leur établissement.

Il y a, pourtant, encore des personnels vulnérables qui subissent des pressions hiérarchiques pour se déplacer dans leurs établissements, qu'il s'agisse de participation à des réunions, de récupération de bordereaux de notation pour les examens ou pour saisir les notes sur place. Le SG rappelle qu'un personnel en distanciel par principe... reste à distance. Il promet de relancer par une note aux chefs d'établissements et IEN.

Concernant les ASA pour garde d'enfants, certains chefs d'établissements continuent à les refuser. Le SG demande que les cas soient signalés puisque, même si la priorité reste l'intérêt du service, celui-ci doit se justifier. Les personnels et les OS sont encouragés à signaler les abus.

- AED :

Des AED qui se sont tournés vers un syndicat pour être défendus face aux demandes de «rattrapage» des heures non effectuées pendant le confinement voient leur contrat non reconduit. Le SG demande que les cas soient signalés si ce lien est avéré.

- Cas des ateliers en LP

Certains LP interdisent l'accès aux ateliers pour des difficultés de désinfection. Ceci conduit à cantonner les élèves dans des salles de classe plusieurs heures d'affilée et se relève démotivant : ce qui favorise l'absentéisme et devient contreproductif. C'est d'autant plus difficile à comprendre que ces ateliers sont accessibles aux cours du GRETA et que les centres d'apprentis ont ré-ouvert. D'ailleurs dans les LP où les ateliers ont été ouverts, les élèves sont plus présents. Le SG partage l'analyse mais dit attendre un changement dans la «contrainte sanitaire» pour faire évoluer la situation.

- Rentrée scolaire 2020 :

Des interrogations demeurent sur la prochaine rentrée et les difficultés d'affectation des stagiaires et de préparation de la rentrée selon les modalités sanitaires. L'éventuelle modification du calendrier sera abordée au Conseil de l'Éducation Nationale du 17 juin ; à ce stade, le Rectorat est dans l'attente des déclarations gouvernementales. Le recteur devrait présenter 2 scénarios possibles, report d'une ou de 2 semaines avec ajustement du rattrapage des jours sur d'autres vacances.

Il est de la prérogative du Recteur de fixer ensuite le changement si nécessaire qui sera donc, annoncé ultérieur

En conclusion, la FSU considère que, finalement, les semaines passent, les organisations syndicales dénoncent les abus concernant les conditions de travail des personnels au fil du temps et malheureusement, doivent constater que malgré les relances annoncées du SG vers les chefs d'établissement et les corps d'inspection, l'amélioration de ces conditions ne se fait pas vraiment sentir.